

> Organiser l'implantation des activités économiques et commerciales

→ Pour les activités économiques :

- Hiérarchiser les sites d'accueil d'activités :
 - Des sites de 1 à 4 ha possibles dans toutes les communes
 - Des sites jusqu'à 50 ha à l'échelle des Communautés de communes (un par intercommunalité, hors CUS)
 - Des sites de plus de 40 ha à Brumath, Fegersheim, Ittenheim, Erstein et dans le pôle métropolitain
- Imposer une qualité des aménagements, à travers les documents d'urbanisme

→ Pour les activités commerciales :

- Développer en priorité des zones commerciales bien desservies par le transport en commun, sans porter préjudice au commerce de proximité

→ Pour le traitement des déchets :

- Renforcer la filière de stockage et de valorisation : créer un nouveau centre de stockage de déchets ultimes

3- UN DÉVELOPPEMENT RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

> Valoriser les espaces naturels agricoles et le paysage

- Protéger les espaces naturels et les espèces menacées
- Encourager les pratiques du développement durable pour l'agriculture
- Préserver les paysages remarquables

> Prévenir les risques et préserver la santé des habitants

- Prendre en compte les risques d'inondation :
 - Dans la construction des infrastructures de transport
 - Dans l'aménagement des zones inondables en milieu urbanisé
- Prendre en compte les autres risques :
 - Les risques technologiques
 - Les mouvements de terrain
- Lutter contre la pollution et les nuisances :
 - Préserver la ressource en eau et la qualité de l'air
 - Lutter contre les nuisances sonores
 - Développer les énergies propres et renouvelables

WWW.Scoters.org

ÉLABORATION DU DOCUMENT D'ORIENTATION DU SCOTERS

DOCUMENT PRÉPARATOIRE Groupe de travail



Jeudi 18 mai 2004
Salle des fêtes de Nordhouse

Présidence

Présentation du document d'orientation

Robert GROSSMANN
Daniel HOEFFEL, Etienne WOLF, Bernard INGWILLER

ETAT D'AVANCEMENT DU SCOTERS

Depuis la précédente réunion du groupe de travail élargi, le 4 juillet 2003 à Ostwald, le projet SCOTERS n'a pas cessé d'évoluer.

Le magazine n° 8 du Syndicat mixte pour le SCOTERS - sorti en septembre 2003 - a présenté le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) au grand public, ouvrant une deuxième phase de concertation avec les habitants. 3 rendez-vous ont été organisés : le stand à la Foire européenne de Strasbourg du 5 au 15 septembre et deux débats publics, le 16 octobre à Berstett, et le 13 novembre à Blaesheim.

Tenant compte des remarques formulées, l'ADEUS a rédigé, parallèlement au travail sur le document d'orientation, une nouvelle version du PADD.

Le document d'orientation du SCOT donne les orientations prescriptives pour mettre en oeuvre le projet d'aménagement et de développement durable. Il contient donc les prescriptions avec lesquelles les programmes locaux de l'habitat, les plans de déplacements urbains, les schémas de développement commerciaux, les plans locaux d'urbanisme, les plans de sauvegarde et de mise en valeur, les cartes communales, les opérations foncières et les opérations d'aménagement doivent être compatibles.

Son élaboration s'est faite en plusieurs étapes :

- ➔ Septembre - novembre 2003 : préparation par l'ADEUS d'une présentation du schéma global et des déclinaisons territoriales sur quatre secteurs du SCOTERS : ouest, nord, sud et centre.
- ➔ Décembre 2003 - janvier 2004 : consultation des maires des 139 communes sur le schéma global et sur ses implications sectorielles à l'occasion de 4 ateliers territoriaux (Offenheim, Mommenheim, Erstein et Eckwersheim).
- ➔ Février - avril 2004 : rédaction d'une première version du document d'orientation.
- ➔ Jeudi 13 mai 2004 : présentation du document d'orientation aux élus du Comité syndical à Dossenheim-Kochersberg.
- ➔ Mardi 18 mai 2004 : présentation du même document d'orientation, et des grandes orientations du projet au groupe de travail élargi du SCOTERS à Nordhouse.

L'objectif du Syndicat mixte est «d'arrêter» le SCOTERS avant la fin de l'année 2004.

Ce document préparatoire à la réunion du groupe de travail élargi du 18 mai 2004 présente les 3 axes de développement autour desquels s'articulent à la fois le document d'orientation et le PADD du SCOTERS : le rayonnement de la métropole, un développement équilibré et un développement respectueux de l'environnement.

LES 3 AXES DU DOCUMENT D'ORIENTATION DU SCOTERS

1- LE RAYONNEMENT DE LA MÉTROPOLE

> Pérenniser le rôle européen et métropolitain de Strasbourg et de sa région

- ➔ Etre au coeur de l'intégration économique, politique et culturelle de l'Europe
- ➔ Améliorer l'accessibilité de la métropole :

- Aménager la gare pour l'accueil des trains à grande vitesse et les connexions avec l'ICE et les réseaux régionaux
- Raccorder l'aéroport d'Entzheim par une liaison ferrée cadencée
- ➔ Améliorer l'attractivité de la métropole :
 - Développer l'activité métropolitaine sur l'axe Etoile - Kehl

2- UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ

> Répondre de façon équilibrée aux besoins en habitat et en services urbains

- ➔ Structurer et équilibrer le territoire :
 - Renforcer les pôles urbains de l'agglomération de Strasbourg et les bourgs centres
 - Développer de nouveaux pôles de service en première couronne de l'agglomération strasbourgeoise
 - Adapter le niveau de services aux besoins locaux dans les autres communes
- ➔ Coordonner l'urbanisation et la desserte en transport en commun :
 - Donner la priorité au transport en commun
 - Améliorer les pôles d'échanges
 - Limiter le stationnement au lieu de travail
 - Organiser le réseau routier en privilégiant les contournantes (GCO et VLIO)

> Développer un urbanisme de qualité

- ➔ Principes d'implantation urbaine :
 - Répartir 4 000 nouveaux logements par an entre l'urbain et le péri-urbain (CUS : 2 700 logements ; hors CUS : 1 300 logements.)
 - Construire en priorité à proximité des stations de transports en commun
 - Favoriser le renouvellement urbain
- ➔ Veiller à la qualité urbaine et développer de nouvelles formes d'habitat :
 - Veiller à la qualité de l'urbanisation (ceinture verte, espaces de proximité, etc.)
 - Augmenter l'offre en habitats intermédiaires
 - Mieux répartir le logement aidé : le renforcer dans les bourgs centres et les pôles desservis par les transports en commun